



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 20 décembre 2007

NI CHAIR, NI POISSON !

Dans le collectif budgétaire, le Gouvernement vient de décider de mettre en place une contribution de 2 % sur les ventes de « poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés marins » et de tous les produits à base de poisson, ce qui a le même effet qu'une augmentation de la TVA de 5,5 % à 7,5 %.

Cette taxe à la consommation est un mauvais coup pour le pouvoir d'achat des Français. Elle va à l'opposé des recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

La Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution utilisera tous les moyens de recours pour défendre les consommateurs et obtenir l'annulation de cette taxe, comme elle l'a fait contre la taxe d'équarrissage sur la viande qui a été supprimée en 2003 par les Autorités européennes. Ni chair, ni poisson.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 650 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d'affaires de 170 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

Contact : Muriel Hoyaux (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53